

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3887 - MARDI 8 DECEMBRE 2020



Quelques membres du FCC lors d'une rencontre à Kingakati.

La conférence des présidents des partis et regroupements politiques membres du Front commun pour le Congo (FCC), réunie le 7 décembre à Kinshasa, a réagi aux conclusions des consultations tenues par Félix-Antoine Tshisekedi annoncées dans son discours du 6

décembre. La plate-forme promet de demander à son autorité morale de donner sa part de vérité afin d'éclairer l'opinion sur la situation politique ainsi créée par le président de la République. Le FCC note déjà comme conséquence le basculement vers la cohabitation et de-

mande au Cap pour le changement de tirer toutes les conséquences de cette fin de la coalition en se retirant du gouvernement central et des gouvernements provinciaux auxquels il participe.

Page 3

ENJEUX DE L'HEURE

Le FCC bascule dans la cohabitation

NOMINATION D'UN INFORMATEUR

Muzito, Nzekuye et Kaanga donnent de la voix



Adolphe Muzito.

La décision de Félix-Antoine Tshisekedi de nommer un informateur chargé d'identifier la nouvelle majorité après le constat d'échec de la coalition FCC-Cach en deux années de gestion continue à faire tâche d'huile. Les réactions fusent de partout et vont dans tous les sens.

Nomination d'un informateur, renversement de l'actuelle majorité parlementaire et éventualité d'une dissolution du Parlement, ces sujets font polémique à l'heure actuelle. Dans ce débat national, Adolphe Muzito, François Nzekuye et Jean Kaanga ont aussi donné de la voix en tant qu'acteurs politiques majeurs.

Page 2

PÉTITIONS CONTRE MABUNDA

Accrochages et gaz lacrymogène autour du Palais du peuple



Des manifestants aux abords du Palais du peuple.

La plénière convoquée, le 7 décembre, à la chambre basse n'a pas eu lieu à la suite des échauffourées entre les militants du PPRD et ceux de l'UDPS qui ont investi le siège du Parlement, les uns soutenant la présidente Jeanine Mabunda et les autres la désavouant sur la base de la rupture de la coalition FCC-Cach. Les députés UDPS et alliés ont rajouté à la confu-

sion en faisant irruption dans la salle, s'illustrant par des casses, juste pour empêcher le déroulement de la plénière. Celle-ci, à en croire le communiqué la convoquant, devrait examiner et adopter le rapport de la commission suivi et évaluation de l'Assemblée nationale sur les auditions des directeurs généraux de la Snél et de la Régideso.

Page 4

LUTTE CONTRE EBOLA

Evaluation de la feuille de route franco-congolaise

Une année après sa mise en exécution, la feuille de route franco-congolaise de lutte contre Ebola et les autres épidémies a fait l'objet récemment d'une évaluation par les parties prenantes en présence du ministre de la Santé, le Dr Eteni Longondo, et de l'ambassadeur de France, François Pujolas. Selon un communiqué de

l'ambassade de France en RDC, les parties prenantes ont salué l'adaptation de ce document à la pandémie de covid-19. Conclu quatre mois avant l'apparition de la pandémie en RDC, le document a su parfaitement s'adapter et répondre à ce nouveau défi épidémique.

Page 4



Le respect des gestes barrière de plus en plus recommandé.

ÉDITORIAL

Avancée

Moins de deux semaines après que Denis Sassou N'Guesso a été choisi par ses pairs pour présider la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) les cartes commencent à bouger sérieusement sur l'échiquier stratégique africain. Et l'on ne saurait trop y prêter attention dans le moment présent.

Respecté pour ses engagements en faveur de la paix sur le continent – en Centrafrique et en Libye tout particulièrement –, reconnu comme l'un des acteurs les plus engagés de l'intégration économique régionale, perçu dans et hors de notre continent comme l'un des acteurs africains les plus crédibles dans la lutte pour la protection de la nature, notre président détient les atouts nécessaires pour faire du Bassin du Congo l'une des communautés humaines les plus dynamiques des temps à venir. S'il est soutenu effectivement par les dirigeants de la communauté dite « sous-régionale » dont il vient de se voir confier les rênes, l'on peut être certain que de grandes avancées se produiront sur le plan diplomatique, économique, financier, social.

Des informations qui remontent vers nous par différents canaux ressort en effet la certitude que la partie du continent dans laquelle nous vivons va très vite se trouver, si ce n'est déjà fait, au centre d'une réflexion globale qui conduira, d'une part, les institutions internationales à miser plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent sur l'Afrique centrale et, d'autre part, les grandes puissances à accroître l'aide multiforme qu'elles apportent à cette partie du monde afin d'accroître leur propre influence sur la scène mondiale. Un double mouvement dont les onze pays membres de la CEEAC – Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, Tchad, Sao Tomé-et-Principe – tireront de grands, très grands profits à brève échéance.

Tout indique aujourd'hui que si la CEEAC s'organise comme elle semble prête à le faire pour affirmer son unité et sa cohésion sur le plan international, elle franchira une étape décisive sur la voie de son unité. Exactement comme a su le faire l'Europe lorsqu'elle décida il y a près de soixante-dix ans de mettre fin à ses divisions et de resserrer ses rangs afin de mieux affronter l'avenir.

Le Courrier de Kinshasa

POLITIQUE

Nomination d'un informateur : Muzito, Nzekuye et Kaanga boudent la démarche

La décision de Félix-Antoine Tshisekedi de nommer un informateur chargé d'identifier la nouvelle majorité, après le constat d'échec de la coalition FCC-Cach en deux années de gestion, continue à faire ta che d'huile dans le microcosme politique congolais.

Les réactions fusent de partout et vont dans tous les sens. La classe politique est plus que jamais divisée autour de la question, les uns et les autres développant un juridisme répondant à leurs convictions. Nomination d'un informateur, renversement de l'actuelle majorité parlementaire et éventualité d'une dissolution du Parlement, des sujets qui font polémique à l'heure actuelle.

Ce qui est sûr, c'est que les positions connues de la plupart d'acteurs politiques et sociaux n'ont pas véritablement changé. La plupart sont restés constants dans leur façon d'appréhender le pouvoir de Félix Tshisekedi. C'est notamment le cas de l'ex-Premier ministre Adolphe Muzito qui incarne l'aile pure et dure de Lamuka. Pour ce dernier qui n'accorde pas de crédit à la rupture de la coalition FCC-Cach, il est fort que l'on soit dans une possible continuité du deal entre Joseph Kabila et Félix Tshisekedi. « On nomme un informateur quand il n'y a pas de gouvernement en place, ou quand le gouvernement en place tombe. Et le gouvernement Ilunga tombera quand ce dernier démissionnera. Et s'il démissionne, c'est que Kabila est d'accord, et s'il est d'accord, c'est que le deal Kabila-Fathi continue », a-t-il déclaré au cours d'une intervention médiatique. Cet acteur majeur du présidium de Lamuka estime, par ailleurs, que Félix Tshisekedi n'a pas le pouvoir de révoquer le Premier

ministre. A ceux qui pensent que le chef de l'Etat peut contraindre le Premier ministre à la démission en retirant simplement l'ordonnance le nommant, Adolphe Muzito est formel : « Seule la Cour constitutionnelle peut constater l'inconstitutionnalité de l'ordonnance nommant Ilunga Ilunkamba, et cette constatation doit être préalable à la nomination de l'informateur ».

D'autres acteurs politiques ont également abondé dans le même sens à l'instar de François Nzekuye, député national du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD). Ce dernier pense que l'initiative du chef de l'Etat de nommer un informateur chargé d'identifier une nouvelle coalition majoritaire au Parlement viole la Constitution et le règlement intérieur de l'Assemblée nationale. « C'est au début du mandat qu'il aurait dû nommer un informateur pour identifier la majorité. Il a fait confiance à la majorité FCC-Cach tenant compte de nombre important de députés que cette coalition avait et aujourd'hui il est tenu d'aller avec cette majorité jusqu'à la fin de son mandat. Toute autre initiative est une violation de la Constitution », a-t-il déclaré. Pour lui, la majorité existe, il n'y a aucun élément qui prouve le contraire. « Le fait qu'il y ait une pétition de deux cent cinquante députés ne signifie pas que la majorité n'existe pas », a-t-il ajouté.

Enfonçant le clou, Jean Kaanga se demande sur quelle base irréfutable le chef de l'Etat a pu jauger l'effritement de l'actuelle majorité qui, d'après lui, existe. Quant à une possible dissolution de l'Assemblée nationale telle qu'envisagée par Félix Tshisekedi au cas où l'information n'obtenait pas gain de cause dans sa quête d'identification de la majorité, le cadre du FCC pousse l'outrecuidance à l'extrême : « C'est de bonne guerre que le président de la République tente d'avoir une majorité qui lui soit plus acquise. Mais là où le bât blesse, c'est lorsqu'il menace de dissoudre l'Assemblée nationale, si son "informateur de fait" n'arrive pas à atteindre la mission lui assignée, qui n'est pas celle d'identifier la majorité, mais plutôt celle de construire une majorité quoiqu'il en coûte, au goût du président de la République », a-t-il fait savoir.

A tout prendre, le FCC qui ne digère pas la nomination d'un informateur est visiblement déterminé à engager un bras de fer avec le chef de l'Etat comme en témoigne l'entêtement du Premier ministre Sylvestre Ilunga à ne pas rendre le tablier. Mémement à la chambre basse du Parlement où Jeanine Mabunda et son bureau continuent à faire de la résistance prétextant la non-conformité des pétitions initiées à leur rencontre aux textes régissant le fonctionnement de leur institution.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des
services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon
Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ADRESSE À LA NATION

Joseph Kabila va réagir au discours de Félix Tshisekedi

La plate-forme politique, le Front commun pour le Congo, promet de demander à son autorité morale de « donner sa part de vérité afin d'éclairer l'opinion sur la situation politique du pays ainsi créée par le président de la République ».

La conférence des présidents des partis et regroupements politiques membres du Front commun pour le Congo (FCC), réunie le 7 décembre, à Kinshasa a réagi aux conclusions des consultations tenues par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, qui ont été annoncées dans son discours du 6 décembre. Dans une déclaration faite à l'issue de cette rencontre, cette plate-forme politique affirme que ces dites conclusions « violent gravement la constitution et servent de prétexte pour liquider, par l'instauration d'un régime dictatorial au service d'un pouvoir personnel, les institutions démocratiquement établies ».

Réagissant à ces décisions annoncées par le président de la République, le FCC a également dit prendre acte de la décision de Félix-Antoine Tshisekedi de mettre fin à la coalition. Mais le regroupement promet, par ailleurs, de demander à son autorité morale, l'ancien président de la République et sénateur à vie, Joseph Kabila de donner sa part de vérité sur la situation politique actuelle.

Cependant, le FCC note déjà comme conséquences de cette situation créée par Félix Tshisekedi le basculement vers la cohabitation. C'est



dans ce cadre que le FCC a réaffirmé son soutien au Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba ainsi qu'aux bureaux de deux chambres du Parlement congolais. « Le gouvernement reste soutenu par une large majorité... Il revient plutôt au Cap pour le changement (Cach) de tirer toutes les conséquences de mettre fin à la coalition, annoncée par son autorité morale, se retirant du gouvernement central et des gouvernements provinciaux auxquels il participe. Ce qui entraîne d'office la cohabitation », indique le FCC.

Rejet en bloc des conclusions

annoncées par le chef de l'Etat Le FCC a dit rejeté « en bloc » toutes ces conclusions des consultations annoncées par le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, qu'il juge anti-constitutionnels. Cette plate-forme, qui fait savoir que la Constitution ne reconnaît pas au président de la République la compétence de démettre un gouvernement, indique que nommer un informateur aussi longtemps qu'un gouvernement en plein exercice de son mandat est une violation de la Constitution. « La désignation d'un informateur là où existe un gouvernement de plein exercice et soutenu

Félix Tshisekedi et Joseph Kabila DR par une majorité confortable est une violation flagrante et intentionnelle de la Constitution », a dit le FCC dans cette déclaration lue par son coordonnateur, le Pr Néhémie Mwilanya.

Pour rappel, le chef de l'Etat Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a, dans son message à la Nation dimanche dernier, annoncé qu'il va procéder à la nomination d'un informateur afin de dégager une nouvelle coalition majoritaire au sein du Parlement.

Le FCC menace

Pour le FCC, « la menace de la dissolution de l'Assemblée nationale constitue une in-

timidation qui n'a pas lieu d'être dans une démocratie, étant entendu par ailleurs que les conditions de cette dissolution, pourtant clairement définies dans la Constitution, ne sont pas réunies ». La plate-forme de Joseph Kabila rappelle que, nonobstant ces prémisses, si Félix Tshisekedi estime qu'il y a matière à contestation de légitimité des députés nationaux, ces derniers et le président de la République sont issus des scrutins combinés et que cette problématique induirait logiquement l'organisation des élections générales anticipées (présidentielle, législatives nationales et provinciales).

Il est, en effet, rappelé que lors de sa dernière adresse à la nation, le président de la République avait brandi la menace de la dissolution de l'Assemblée nationale, au cas où une nouvelle coalition majoritaire au Parlement n'était pas identifiée. Dans sa réaction, le FCC a également dénoncé « l'utilisation abusive et flagrante des moyens de l'Etat par le Cach, à savoir la justice, les services de sécurité, la police et l'argent de l'Etat, pour faciliter la confiscation des libertés publiques et l'exécution d'un coup d'Etat constitutionnel ».

Lucien Dianzenza

Félix Tshisekedi met fin à la coalition FCC-Cach

La nomination imminente d'un informateur conformément aux dispositions de l'article 78 alinéa 2 de la Constitution chargé d'identifier une nouvelle coalition réunissant la majorité absolue des membres au sein de l'Assemblée nationale, telle aura été la principale annonce du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans son adresse au peuple, le 6 décembre, au Palais de la nation.

Il s'est agi, pour le président de la République, de rendre compte des résultats des consultations des forces politiques et sociales du pays engagées depuis le 2 novembre dernier ainsi que des décisions qui en découlent. C'est avec cette nouvelle coalition, a-t-il indiqué, « que le gouvernement qui sera mis en place au plus vite conduirait son action durant le reste du quinquennat », suivant sa vision et ce, dans le but de répondre aux aspirations du peuple congolais. Le chef de l'Etat qui n'exclut pas l'éventualité d'une dissolution du Parlement a stigmatisé la crise persistante mise en évidence notamment par le refus du Parlement de soutenir certaines initiatives du gouvernement comme c'était le cas lors de la prestation de

serment des membres de la Cour constitutionnelle. Ce qui pourrait constituer une sérieuse justification quant à ce. « J'userai des prérogatives constitutionnelles qui me sont reconnues pour revenir vers vous, peuple souverain, pour vous demander cette majorité », a déclaré le cinquième président du Congo indépendant tout en confirmant l'imminence de cette nouvelle majorité parlementaire, l'ac-

tuelle s'étant effritée, aux fins de rendre effectives et concrétiser les réformes envisagées.

Le moment, a-t-il dit, est venu de réunir toutes les bonnes volontés, quelles que soient leurs origines politiques afin « de donner un nouvel élan au destin national à travers l'Union sacrée de la nation », ce grand projet de refondation du pays considéré, à juste titre, comme « une nouvelle conception de

la gouvernance basée sur le résultat dans l'intérêt supérieur de la nation ». Le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, en a appelé à la mobilisation générale face à la dégradation de la situation générale du pays « voulue et orchestrée par les fossoyeurs de la République ». Au-delà du large consensus sur les objectifs de la gouvernance ainsi plébiscité par les forces vives de la nation et par de nombreux

élus, les consultations ont également mis en évidence, à une écrasante majorité, le rejet de la coalition entre le FCC et le Cach, a révélé le chef de l'Etat. « Cette triste conclusion intervient après deux années d'efforts inlassables, de patience et d'abnégation pour préserver l'essentiel au sein de la coalition. Deux années de grâce qui n'auront malheureusement réussi à éviter une situation de crise persistante et de défiance inacceptable entre les institutions de la République dont je suis le seul garant », a-t-il ajouté. Et d'exhorter ses compatriotes, dans les quatre langues nationales, au travail afin que le Congo « cesse d'être un problème pour nous-mêmes et pour le monde ».

Alain Diasso

« Cette triste conclusion intervient après deux années d'efforts inlassables, de patience et d'abnégation pour préserver l'essentiel au sein de la coalition. Deux années de grâce qui n'auront malheureusement réussi à éviter une situation de crise persistante et de défiance inacceptable entre les institutions de la République dont je suis le seul garant »

PÉTITIONS CONTRE MABUNDA

Accrochages et gaz lacrymogène autour du Palais du peuple

Beaucoup de Kinois étaient quelque peu perplexes après le message du chef de l'Etat de dimanche 6 décembre. L'annonce de la nomination d'un informateur chargé d'identifier une nouvelle majorité avec, en sus, la fin de la coalition FCC-Cach, aura jeté un coup de froid dans le dos de certains kinois qui s'interrogeaient déjà sur les lendemains.

Indirectement, Félix Tshisekedi venait là d'engager une épreuve de force avec ses anciens partenaires du Front commun pour le Congo qui, visiblement, ont du mal à digérer ses décisions d'après consultations des forces vives de la nation. Déjà, le dimanche soir, les rues étaient quasi désertes dans certains coins du Kinshasa pendant que, dans d'autres, la liesse populaire était au rendez-vous.

Le deuxième acte de ce nouveau feuilleton s'est joué, le 7 décembre, au Palais du peuple où des députés nationaux étaient attendus pour une plénière convoquée la veille par le bureau de la chambre basse que dirige

la très controversée Jeanine Mabunda. Cette plénière, à en croire le communiqué la convoquant, devrait examiner et adopter le rapport de la Commission suivi et évaluation de l'Assemblée nationale sur les auditions des directeurs généraux de la Société nationale d'électricité (Snél) et la Régie de distribution d'Eau (Régideso). Auditionnés au mois de juin dernier par la Commission suivi et évaluation sur les pénuries d'eau et d'électricité en RDC, particulièrement à Kinshasa, les deux mandataires étaient attendus à l'hémicycle pour apporter des éléments de réponses supplémentaires en rapport avec les préoccupations soulevées

par les élus du peuple.

Cependant, cette plénière a donné lieu à une rixe entre les militants du PPRD, parti phare du FCC, et ceux de l'UDPS, parti présidentiel. Ces derniers composés en grande partie des motocyclistes pro Fatshi, les fameux « Wewa », ont pris d'assaut le site du Palais du peuple en barricadant presque toutes les entrées. Pour ces manifestants, aucune activité parlementaire ne devrait se tenir à l'hémicycle étant entendu que la coalition FCC-Cach a cessé d'exister. Bien plus, ont-ils allégué, le fait pour l'actuel bureau de l'Assemblée nationale d'être sous le coup de pétitions initiées par plus de deux cents

députés le met en porte-à-faux vis-à-vis de ses prérogatives.

Ces inconditionnels de Félix Tshisekedi entendaient ainsi tourner la page de l'actuel bureau de l'Assemblée nationale qui, d'après eux, n'avait pas qualité de statuer sur lesdites motions les concernant. Ils se sont butés aux militants du PPRD qui, eux aussi, avaient des arguments pour soutenir le bureau dirigé par une des leurs, Jeanine Mabunda. Pour eux, la présidente de l'Assemblée est habilitée à convoquer et à présider les plénières au regard des textes sus évoqués et de la jurisprudence de la Cour constitutionnelle, faisant fi des fameuses pétitions

non conformes à la procédure.

Les deux camps se lançaient des invectives, prêts à en découdre, n'eût été le déploiement des policiers qui les ont vite dispersés à coups de gaz lacrymogène. Une forte présence policière était observée au croisement de l'avenue des Huileries et le boulevard Triomphal et même aux abords du site. Les militants de deux camps ont ainsi été repoussés à des distances réglementaires, tenus en respect par les forces de l'ordre. Autant dire que les prochains jours s'annoncent houleux et riches en rebondissements.

Alain Diasso

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés pétitionnaires opposés à la plénière convoquée par Jeanine Mabunda

Des scènes d'une vidéo publiée sur le Net les montrent même en train de « saccager » et de renverser des fauteuils des membres du bureau de leur institution ainsi d'autres mobiliers.



Des scènes de violence ont été enregistrées, le 7 décembre, dans la salle de plénière de l'Assemblée nationale au Palais du peuple. Les députés qui ont signé la pétition pour la déchéance du bureau conduit par Jeannine Mabunda se sont opposés à la plénière convoquée par cette dernière.

A en croire la vidéo qui circule sur le Net, ces députés pétitionnaires ont même « saccagé » et renversé des fauteuils des membres dudit bureau ainsi que la chaire pour la prise de parole des différents intervenants. Certains sont même vus en train de jeter ces fauteuils à terre. Des témoins cités dans un commentaire parlent de Jean-Marc Kabund qui « était lui-même en action ».

Dans un communiqué signé le week-end dernier, après le dépôt de leur pétition au bureau de l'Assemblée nationale, les pétitionnaires ont fait savoir que le bureau mis en cause ne pouvait plus convoquer la conférence des présidents ni convoquer une plénière en vue de l'examen des pétitions qui mettent individuellement en cause ses membres pour le seul fait qu'ils ne peuvent être à la fois juge et partie.

Pour ces députés frondeurs, en pareille circonstance, sur invitation du secrétaire général de la chambre basse du Parlement, la séance de l'examen de leur pétition ne pouvait être dirigée que par le doyen d'âge à l'Assemblée nationale assisté de deux députés nationaux les moins

La salle de plénière de l'Assemblée nationale. DR/DR

agés. Ces députés ont, par ailleurs, avisé que toute tentative de convocation de la conférence des présidents ou d'une quelconque plénière par l'actuelle présidente de leur institution, Jeannine Mabunda, et son bureau à l'effet de statuer sur le mérite de leurs propres causes sera considérée comme une rébellion vis-à-vis du règlement intérieur et, partant, un acte irrégulier et non existant. Il est rappelé que dans cette pétition qui a recolté un nombre de signatures supérieur à celui de la moitié de députés nationaux, les pétitionnaires accusent le bureau conduit par Mabunda de mégestion.

Lucien Dianzenza

LUTTE CONTRE EBOLA

Evaluation de la feuille de route franco-congolaise

Une année après sa mise en exécution, la feuille de route franco-congolaise de lutte contre Ebola et les autres épidémies a fait l'objet récemment d'une évaluation par les parties prenantes en présence du ministre de la Santé, le Dr Eteni Longondo, et l'ambassadeur de France, François Pujolas.

Selon un communiqué émanant de l'ambassade de France en RDC, les parties prenantes ont salué l'adaptation de ce document à la pandémie de covid-19. « La feuille de route franco-congolaise, conclue quatre mois avant l'apparition de la pandémie de covid-19 en RDC, a su parfaitement s'adapter et répondre à ce nouveau défi épidémique. Les acteurs de l'urgence, notamment Croix-Rouge française, Alima, Solidarités International, Médecins du monde, expertise France, Club RFI de Goma, tout en poursuivant leurs activités dans le cadre de la riposte à Ebola, ont démontré leur capacité d'adaptation en réorientant leurs actions avec professionnalisme », peut-on lire dans ce communiqué de presse tout en ajoutant que cette ambition doit faire partie de grandes priorités définies à l'occasion de cette évaluation.

Il s'agit notamment d'inscrire les actions de lutte contre les épidé-

mies de la feuille de route dans les stratégies, le renforcement du système de santé et de mise en œuvre d'une couverture santé universelle, couvrir une réflexion pour aboutir à une gestion des risques épidémiques encore plus opérationnelle et efficace, et investir dans la surveillance épidémiologique en renforçant les capacités diagnostiques de laboratoire, encore insuffisantes en RDC, notamment au niveau provincial.

Pour sa part, l'ambassadeur de France a affirmé que la santé et singulièrement la lutte contre les épidémies constituent une priorité forte du partenariat entre la RDC et la France. Il a, par ailleurs, souligné : « L'importance à inscrire ce partenariat dans le moyen-long terme, en se concentrant sur le renforcement du système de santé dans toutes ses composantes, pour faire face aux défis posés notamment par les maladies émergentes ».

Blandine Lusimana

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CERAMIQUES MUSIQUE

L'art dans sa Génération de la Tradition à la Modernité

Musée du Bassin du Congo

galeria CONGO

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso immeuble les mangoues (Mila) dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

INTÉGRATION AFRICAINE

Les Etats invités à accélérer la ratification des instruments de la ZLECAF

Prévu pour le 1er juillet de l'année en cours, le démarrage des échanges commerciaux dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) a été renvoyé au 1er janvier 2021 du fait, entre autres, des contraintes liées à la pandémie de covid-19.

Tout n'est pas encore au point, mais les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la ZLECAF incitent les dirigeants à l'optimisme. C'est ainsi que dans le rapport qu'il a présenté à ses pairs au cours de la 13^e session extraordinaire de la conférence de l'Union africaine tenue par visioconférence, le président nigérien, Issoufou Mahamadou, leader désigné pour la promotion de la ZLECAF, a appelé à l'accélération de la ratification des textes par les Etats-membres.

Pour sa part, le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso, a assuré, lors de sa prise de

parole à cette occasion, que la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale dont il assure la présidence en exercice a « finalisé ses listes d'engagements spécifiques sur le commerce des services et celles des concessions tarifaires sur les marchandises », tandis que la République du Congo a « déjà élaboré, pour les dix prochaines années, sa stratégie d'action au sein de la ZLECAF ».

Au 30 novembre, trente-trois pays sur les cinquante-cinq que compte le continent ont pu ratifier et déposer les instruments afférents auprès de la Commission de la ZLECAF, a indiqué le chef de l'Etat nigérien, tout en priant les vingt-deux pays restants à faire de même. Issoufou Mahamadou a auparavant indiqué que la crise sanitaire en cours, survenue au moment où se clôturait la réunion des chefs d'Etat tenue au mois de fé-



Les présidents Denis Sassou N'Guesso et Issoufou Mahamadou

1.- Les 33 Etats ayant ratifié les instruments de la ZLECAF au 30 novembre 2020

Angola, Burkina Faso, Cap-Vert, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Guinée équatoriale, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Ouganda, Rwanda, République Sahraouie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Togo, Zimbabwe, Lesotho, Tunisie, Nigeria.

2.- Parties prenantes au processus de la ZLECAF (Partenaires stratégiques)

- Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine d'exportation et importation, Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, Banque africaine de développement, Centre du commerce international, Initiative Afro Champions, Africa e- Trade Group, Union européenne, Agence allemande de coopération technique, Institut physico technique fédéral allemand, Gouvernement danois, Gouvernement canadien, Etats-Unis d'Amérique, Gouvernement australien, Département du développement international, Institut de développement d'Outremer (Grande Bretagne), Expertise France (France), Secrétariat du Commonwealth, Francophonie, Programme des Nations unies pour le développement, Groupe de la Banque mondiale, Coopération islamique pour le financement du commerce international.

vrier 2020 a impacté négativement sur les activités prévues.

Si, au vu de ces avancées, il considère qu'avec la création de la ZLECAF, l'Afrique aborde « un nouveau chapitre » de son développement, Issoufou Mahamadou est aussi convaincu que le continent entame « un voyage qui nécessite la participation de toutes les couches de la société africaine ». L'Afrique, déclare-t-il, reste reconnaissante de l'appui de ses partenaires, sans lesquels elle ne pourrait mener à son terme son ambitieux projet d'intégration.

Dans ce qu'il convient de considérer comme le test majeur du suc-

cès du démarrage des échanges commerciaux au sein de l'espace communautaire africain, les cinq secteurs prioritaires identifiés par les experts et les dirigeants concernés : les services aux entreprises, les communications, les finances, le tourisme et les transports. Le site internet www.tradebarriers.africa lancé en juillet 2019 est un portail au service du mécanisme en ligne de notification, de surveillance et d'élimination des barrières non-tarifaires, un autre challenge de l'opérationnalisation de la ZLECAF. Rendez-vous est pris pour le 1er janvier 2021.

Gankama N'Siah

PROMOTION DU MULTILATÉRALISME

António Guterres salue les efforts de l'ONU et de l'UA

Pour manifester sa joie quant à la bonne coopération entre l'ONU et l'Union africaine (UA), le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a fait une déclaration le week-end dernier, exhortant les deux organisations à consolider cet élan des relations déjà enclenchées.

La déclaration a été faite au cours d'une réunion du conseil de sécurité tenue par vidéoconférence, notamment dans le cadre de la coopération entre les Nations unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines. Se félicitant de la force de coopération entre l'ONU et l'UA qui, selon lui, est nécessaire pour contribuer à un multilatéralisme renouvelé, le secrétaire général de l'ONU a précisé que la coopération entre l'Organisation des Nations unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines et les autres mécanismes régionaux n'a jamais été aussi forte.

« Le travail conjoint a gagné en profondeur et en portée, en particulier depuis la signature, en 2017, du Cadre commun pour la paix et la sécurité puis, en 2018, du Cadre commun pour la mise en œuvre de l'agenda 2063 et du programme de développement durable à l'horizon

2030 », a ajouté Antonio Guterres, en rappelant que depuis le début de la pandémie de Covid-19, le continent africain a fait preuve d'un leadership et d'une solidarité exemplaires. C'est pourquoi, il faut féliciter l'UA et ses Etats membres d'avoir été le fer de lance d'une réponse rapide et coordonnée et d'avoir établi un partenariat solide entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les centres africains de prévention et de contrôle des maladies.

« Les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont présenté une vision convaincante de la paix et de la sécurité à travers l'initiative phare intitulée Faire taire les armes en Afrique et le plan directeur de Lusaka », a-t-il encore déclaré avant de spécifier que l'organisation onusienne s'est employée à soutenir ces initiatives de manière concrète, surtout grâce à une assistance technique apportée aux capacités de médiation et de désarmement ainsi qu'au partenariat avec l'UA pour créer le « Réseau des femmes d'influence en Afrique » et ses vingt-cinq chapitres nationaux ou à l'investissement dans des activités d'autonomisation des jeunes, y compris l'éducation à la paix. C'est ainsi que l'ONU est heureuse de constater l'élargissement du rôle de

soutien opérationnel joué par elle et qui devient non seulement un partenaire mais aussi un prestataire de services pour l'Union africaine.

Un partenariat aux résultats significatifs

Evoquant les avantages de la coopération entre l'UA et son institution, Antonio Guterres a signifié qu'au niveau des pays, notamment avec le soutien des missions politiques spéciales de l'ONU et des opérations de maintien de la paix, le partenariat a donné des résultats significatifs. C'est par exemple le cas de la Libye, du Soudan du Sud, du Soudan et de la République centrafricaine où l'ONU a appuyé la création de la mission d'observation militaire de l'UA. « Nos deux organisations ont également travaillé avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Côte d'Ivoire et en Guinée, avant et après les élections. Ils ont uni leurs efforts pour faciliter en septembre la mise en place de la transition de dix mois au Mali », a précisé le responsable de l'ONU avant de reconnaître que malgré ces avancées positives, des défis de taille demeurent. Car, il y a les nouveaux conflits, l'urgence climatique, la pandémie de Covid-19 et les groupes terroristes et extré-

mistes.

La nécessité d'avoir des mesures concrètes

Selon le secrétaire général de l'ONU, il est impérieux dans ce contexte de proposer plusieurs mesures concrètes pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'UA. Ces mesures devraient passer par la poursuite de l'institutionnalisation de la coopération à tous les niveaux, notamment avoir une collaboration plus étroite entre le conseil de sécurité des Nations unies et le conseil de paix et de sécurité de l'UA ; assurer la prévisibilité du financement des opérations de soutien de la paix de l'UA ; impliquer et engager les femmes et les jeunes dans le programme de paix et de sécurité. « Pour favoriser la résilience et nous préparer aux défis de l'avenir, nous devons créer des institutions plus en réseau, inclusives et efficaces pour prévenir les conflits, renforcer la bonne gouvernance et stimuler la prestation de services. En bref, nous avons besoin d'un multilatéralisme renouvelé », a conclu le secrétaire général.

Le Conseil de sécurité satisfait du partenariat renforcé entre l'UA et l'ONU

De son côté, le conseil de sécurité des

Nations unies a apprécié que depuis le renforcement du partenariat stratégique entre les deux organisations et ce, grâce à l'action menée par les Etats membres des deux organisations, des gains importants ont été enregistrés dans la recherche de solutions durables aux conflits armés en Afrique et dans les progrès du continent vers la réalisation des objectifs de développement durable.

« Nous saluons l'UA pour sa contribution croissante au maintien de la paix et de la sécurité et pour les efforts qu'elle ne cesse de déployer afin de renforcer son rôle et celui des organisations sous-régionales dans la prévention, l'apaisement par la médiation et le règlement des conflits sur le continent africain », ont conclu les membres du conseil de sécurité avant d'encourager l'ONU et l'UA à redoubler d'efforts pour coordonner leur action de façon complémentaire dans toutes les formes de réponse aux conflits. Ceci, en passant par l'intensification du dialogue stratégique ainsi que par des partenariats et en rendant plus réguliers les échanges de vues, d'analyses et d'informations menés au niveau opérationnel.

Rock Ngassakou

DÉCÈS DE VALÉRY GISCARD D'ESTAING

La réaction de Me Michel Langa

Le président de l'association Les Amis de la République centrafricaine, Me Michel Langa, actif dans les relations Centrafrique-France, a réagi après le décès mercredi soir de l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing, à l'âge de 94 ans.



Maître Michel Langa au premier plan à gauche lors de la Semaine Africaine au siège de l'Unesco à Paris, France. Crédit photo : Marie Alfred Ngoma

«Élu en 1974 au moment où l'Afrique était à près de 15 ans de ses indépendances, l'histoire retiendra qu'il voulut mettre en œuvre une politique africaine entre ambivalences et ruptures de l'ordre gaulliste conçue par le général de Gaulle et son conseiller Afrique, Jacques Foccart», confie d'emblée Michel Langa.

«L'ancien président français s'est inscrit dans la politique africaine de ses prédécesseurs qui privilégie avant tout les intérêts de la France, mêlant intervention militaire, recherche de débouchés énergétiques et relations personnelles».

«Pour nous, Centrafricains, l'affaire Bokassa, révélée par le Canard Enchaîné en 1979, restera comme une marque indélébile dans les relations Centrafrique-France. Demeurent en notre mémoire ses relations personnelles avec l'empereur Bokassa avec lequel il organisait des parties de chasse lorsqu'il occupait le poste de ministre des Finances (Bokassa conféra dans une interview après sa destitution que ces parties de chasse ont eu lieu régulièrement 2 fois par an sur 12 ans, de 1967 à 1979). A quelques jours des consultations législatives et présidentielle dans notre pays, ne perdons pas de vue ce pan de l'Histoire».

Marie Alfred Ngoma

NÉCROLOGIE



Donat Ellian Anicet, les familles Ndzilla Etienne, Bouillon Ingrid annoncent aux parents, amis et connaissances le décès à Brazzaville de leur fille, petite fille Donat Ellion Arielle, survenu le 27 novembre 2020. La veillée mortuaire se tient à Diata au n°56 bis rue Massangui, arrêt de bus Mweti. L'inhumation est prévue pour le 9 décembre au cimetière de ma Campagne.

Le Colonel d'Aviation à la retraite Tsoumou Georges Black-Djo, a la profonde douleur d'informer les amis de l'Armée de l'Air (Ailes cassées) du décès de son chef de famille Ngami Likibi Jean Marc (ancien inspecteur principal du trésor public) décès survenu ce 29 novembre 2020. Le deuil se tient au quartier Batignolles, rue Albert Mampiri n°1664, références station-service Majoca.

La date et le lieu de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.



OCÉAN INDIEN

Un officier portugais prend les commandes de la force anti-piraterie de l'UE

A quelques semaines de la prise de résidence tournante de l'Union européenne (UE) par le Portugal, le 1er janvier 2021, José Diogo Pessoa Arroiteia prend le commandement de la lutte contre la piraterie maritime dans l'Océan indien.

Le capitaine de vaisseau portugais a pris les commandes de la force maritime européenne, présente au large de la Somalie (Euavfor Atalanta), chargée de combattre la piraterie maritime. Âgé de 52 ans, José Diogo Pessoa Arroiteia est spécialisé dans les communications. Il dirigeait depuis le mois de septembre le Centre intégré de formation et d'évaluation navales. Le nouveau promu officiera à bord du navire-amiral de l'opération, le Reina Sofia de l'armada espagnole, pour une durée de quatre mois (jusqu'à fin mars). Il sera accompagné d'une équipe de cinq marins et officiers de la marine portugaise qui formeront sa garde rapprochée. Frégate de la classe Santa Maria, le Reina Sofia assure les opérations d'interdiction maritime et la protection des navires de type porte-aéronef ou porte-avions contre les menaces sous-marines, aériennes ou de surface.

L'opération devrait connaître une évolution en 2021, selon les in-

formations, avec une extension de ses tâches à la lutte contre les trafics de drogue et d'armes, ainsi qu'une extension de sa zone d'opérations (surtout vers le sud de l'Océan indien). La discussion se poursuit au sein des instances européennes pour avaliser ces changements.

La piraterie est considérée comme un acte de violence commis à des fins privées, en haute mer (hors eaux territoriales). Il y a aussi le brigandage, qui se définit comme un acte illicite, commis à des fins privées contre un navire, ou contre des personnes ou des biens à son bord, dans les eaux intérieures, archipélagiques ou la mer territoriale d'un État. Au large des côtes somaliennes, le nombre d'événements est désormais marginal. 25 événements ont été recensés au cours de l'année 2019 et aucun navire n'a été détourné. Cependant, cette situation résulte d'une importante présence de moyens militaires au large des côtes somaliennes (dont l'opération Atalante de l'Union européenne) et la zone reste fortement déconseillée. Même si des groupes pirates y restent actifs, le risque de résurgence de cette menace demeurera tant que la situation économique et politique ne s'améliorera pas en Somalie.

En 2019, le nombre total d'événements liés à la piraterie et au bri-

gandage reste stable par rapport aux trois années précédentes, avec 360 événements recensés dans le monde. Il reste près de deux fois inférieur aux sommets atteints en 2011 au plus fort des attaques au large de la Somalie.

La zone du sud de la mer rouge, à l'est du golfe d'Aden (détroit de Bab-el-Mandeb), connaît des incidents qui ne sont généralement pas liés à la piraterie ou au brigandage, mais davantage à des activités de pêche non réglementée et non déclarée, d'immigration clandestine et de trafics entre l'Afrique et le Yémen, voire d'extension maritime du conflit au Yémen. Deux régions sont particulièrement concernées par la piraterie: le golfe de Guinée qui est devenu l'épicentre de l'insécurité maritime et concentre un tiers des actes de piraterie maritime à l'échelle mondiale, principalement au Nigéria, et l'Asie du Sud-Est, marquée par la menace d'enlèvements que font peser certains groupes criminels. La piraterie maritime moderne prend indifféremment pour cibles des navires de commerce et de pêche ou des bateaux de plaisance, dont des voiliers, particulièrement lents et vulnérables, sans attention particulière pour le pavillon (la nationalité) du navire attaqué.

Noël Ndong

COVID-19

Accompagnement des migrants dans leurs démarches administratives

Dans le cadre de la reconnaissance de l'engagement des ressortissants étrangers pendant l'état d'urgence lié à la Covid-19, le gouvernement français a mis en place un dispositif administratif pour certains professionnels, en particulier.

Publié sur le site du ministère de l'Intérieur, ce dispositif a été mis en place pour les étrangers travaillant en France, dont la résidence est régulièrement établie sur le territoire national, depuis au moins deux ans, et remplissant toutes les autres conditions d'accès à la nationalité française.

Il concerne également celles et ceux qui exercent, par ailleurs, une profession particulièrement exposée ou indispensable à la continuité de la nation française, pendant la période de crise sanitaire (du 24 mars au 10 juillet 2020 ou 17 septembre



File d'attente pour les démarches administratives à la Préfecture d'Evry, Essonne en France

pour Mayotte et la Guyane et du 17 octobre 2020 au 16 février 2021 inclus) et qui souhaitent demander la naturalisation ou faire une déclaration de nationalité française. Les demandes en cours à l'accès à la nationalité pourront être facilitées si le demandeur justifie d'un engagement professionnel actif pendant la période d'état d'urgence de la Co-

vid-19.

La liste indicative des métiers et secteurs d'activité concernés va des agents d'entretien, éboueurs, personnels d'opération funéraire, secteur de l'industrie médicale et paramédicale, jusqu'aux routiers et livreurs.

Cette mesure s'applique jusqu'au 15 septembre 2021.

Marie Alfred Ngoma

Juste Peya, Gladys Kayela, Romuald Lindzeké, Freddy Bongouandé, Joshy Malonga et familles ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur fils et neveu nommé Exaucé Romald Ndzondzi Koumou, survenu le 4 décembre 2020, à Brazzaville. La veillée se tient au n°48, rue Ngaliema (Mounkondo), arrêt de bus Pharmacie. La date de l'enterrement sera communiquée ultérieurement.



ORGANISATION DES FEMMES DU CONGO

Bertille Nefer Ingani dévoile ses premières ambitions

La présidente de l'Organisation des femmes du Congo (OFC), Bertille Nefer Ingani, a donné les grandes lignes de sa feuille de route, le 4 décembre à Brazzaville, à l'issue de la passation de consignes avec son prédécesseur.

Bertille Nefer Ingani a une feuille de route bien définie, conçue à la hauteur des défis qui s'imposent actuellement au PCT, à trois mois de l'élection présidentielle de 2021. Au plus vite, a-t-elle souligné, elle va engager une campagne de mobilisation des femmes afin de bâtir des stratégies efficaces permettant de

renforcer la dynamique du parti en faveur de l'élection de son candidat. « *La première tâche qui nous attend est celle liée à l'élection présidentielle de 2021 pour laquelle l'OFC doit contribuer au profit du candidat du PCT. Mais avant tout, nous lancerons une campagne de restructuration de nos instances, soutenue par une campagne d'adhésion de*

masse à notre organisation », a souligné Bertille Ingani. Pour atteindre cet objectif, la présidente de l'OFC a appelé les femmes à la cohésion et à l'unité au sein du parti afin de rendre plus forte cette organisation féminine du PCT.

Firmin Oyé

SECTEUR PRIVÉ

Le Congo se dote d'une nouvelle stratégie de promotion des investissements

Le document d'une centaine de pages, qui a été validé le 7 décembre par des experts, présente le potentiel du secteur agricole congolais, de la pêche, du tourisme, de la filière forestière, de l'économie de transit, y compris les atouts institutionnels et humains.

La stratégie de promotion des investissements en République du Congo souligne également les efforts faits par le gouvernement pour améliorer le climat des affaires. Cette nouvelle feuille de route s'inscrit dans le cadre de deux projets majeurs, à savoir le Projet d'appui au développement des entreprises et la compétitivité (Padec) et le Projet d'appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle forêt/bois (Pacigof), financés respectivement par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

En effet, l'économie congolaise sous le double choc de la crise sanitaire de Covid-19 et de la baisse des cours du pétrole a besoin d'attirer des investissements étrangers pour renouer avec la croissance. Entre 2016-2020, le taux de croissance du Congo se situe en moyenne annuelle à -4,12%, selon les données du ministère de l'Économie. Sur la même période, l'investissement privé (entreprises et ménages) a chuté de -4,36%, alors que la contribution du secteur privé formel à l'emploi est estimée à 30%.

Ouvrant les travaux de l'atelier national de validation de la stratégie de promotion des investissements, Raymond Dirat, le directeur de cabinet du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du portefeuille public, a insisté sur le poids du secteur privé dans la relance économique. La feuille permettra aux entrepreneurs locaux

et étrangers, a-t-il ajouté, de rassembler les ressources nécessaires à la production des

noît Ngayou, pense que le document adopté par les experts va contribuer à la réduction de la dépendance de l'économie congolaise vis-à-vis du pétrole et tracer des pistes de solutions durables de sortie de crise, en prônant comme mo-



Les participants à l'ouverture de l'atelier/Adiac

biens et services, c'est-à-dire les moyens nécessaires à l'accroissement de la richesse nationale.

« *Le gouvernement de la République a fait aboutir ce projet d'élaboration de la stratégie de la promotion des investissements, avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale (...). Ces chiffres de 2016-2020 confirment la faiblesse structurelle du secteur privé congolais. Dans ces conditions, le Congo se trouve dans l'obligation de stimuler l'investissement privé aux fins d'améliorer les conditions de vie de sa population* », a signifié Raymond Dirat.

Le coordonnateur des deux projets, Padec et Pacigof, Be-

dèle la diversification de l'économie. « *Le Congo connaît un affaiblissement des facteurs de production de son économie, entraînant ainsi des besoins importants en matière de relance économique et de promotion des investissements* », a-t-il martelé.

À noter que l'atelier national dédié à la validation de la feuille de route de promotion des investissements a mobilisé les principaux acteurs du secteur privé, notamment les représentants des associations professionnelles, le port de Brazzaville, le conseil congolais des chargeurs, les structures étatiques comme l'Agence pour la promotion des investissements.

Fiacre Kombo

DISPARITION

Le chef de l'Etat rend un dernier hommage à Dieudonné Miakassissa

Décédé le 10 novembre dernier à Brazzaville des suites d'une maladie, à l'âge de 87 ans, Dieudonné Miakassissa a été porté en terre le 7 décembre au cimetière du Centre-ville, après un dernier hommage digne rendu au plus haut sommet par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso.

Né le 2 août 1933 à Brazzaville, Dieudonné Miakassissa a été un modèle d'homme. Il a œuvré des années durant au sein de l'administration publique, au point de grimper des échelons et d'assumer de hautes fonctions publiques. Syndicaliste rompu, Dieudonné Miakassissa fut aussi un homme politique de conviction. Il s'était engagé dans les années 1970 au sein du Parti congolais du travail (PCT), formation politique où il est resté assidu jusqu'à rendre son dernier souffle. Grâce à son dévouement, il fut élu, de 1973 à 1974, président de l'Assemblée nationale populaire. Pour lui témoigner sa gratitude, le chef de l'Etat lui a rendu un dernier hommage, avant que son corps sans vie ne soit conduit au cimetière du Centre-ville de Brazzaville où il reposera pour l'éternité.

F.O.

AGRICULTURE

Les acteurs privés invités à la mécanisation du secteur agricole

En vue d'augmenter la production agricole et atteindre tant soit peu l'autosuffisance alimentaire, les acteurs du secteur privé sont appelés à investir dans l'acquisition des machines agricoles.

Le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, Michel Elenga, a lancé cet appel le 7 décembre, à l'occasion de la mise en service du tracteur de la société « Le Grenier », acquis grâce à l'intervention du Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (Pdca), via son fonds à coûts partagés.

« *La mécanisation de l'agriculture demeure un défi pour le Congo. Car, pour travailler sur des grandes étendues, il faut des machines. Si on pouvait multiplier ce genre d'expérience cela aiderait à augmenter la production agricole. L'acquisition des engins agricoles n'est plus du ressort de l'Etat, des privés doivent prendre la main* », a indiqué Michel Elenga.

Le coordonnateur dudit projet, Isidore Ondoki, a, pour sa part, indiqué : « *Nous avons tenu à encourager ce bénéficiaire pour son projet de mécanisation, afin de montrer aux privés congolais qu'ils peuvent acquérir un tracteur leur permettant de développer leurs activités sous forme de service à l'agriculture.* »

« *Il faut avouer que les bénéficiaires des services à l'agriculture tels que la mécanisation ne sont pas si nombreux. Il faut que nous travaillions au niveau du ministère avec les acteurs agropastoraux, pour que si jamais, il y a une campagne de financement du Pdca, qu'ils mettent en place les projets de mécanisations* », a-t-il relevé.

Remerciant le projet pour avoir été sélectionné, le directeur des Opérations au « Grenier Sarl », Manuël Firmin, a reconnu qu'avec ses propres moyens, la société n'allait pas pouvoir acheter cet équipement. « *Je souhaite que ce projet continue à soutenir les acteurs du secteur* », a-t-il souligné.

Signalons que les 80 hectares sur lesquels le nouveau tracteur laboure et pulvérise pour la première fois appartiennent à la société Presta Multi Service, également bénéficiaire du Pdca. Situé à Yié dans le district d'Igné, sur ce site seront érigés les plantations de manioc et du maïs.

« *Dans le cadre du Pdca, lorsqu'un bénéficiaire veut développer son activité dans la savane, le minimum d'espace exigé par le Pdca est de 25ha. Ainsi, on incite les Congolais à beaucoup produire pour nourrir non seulement les populations mais aussi exporter nos produits* », a fait savoir Isidore Ondoki.

Intervenant, le responsable de Presta Multi service, Koumaba Paul Emery, a remercié le projet pour son assistance depuis ces deux dernières années. « *Avant je me limitais à 3 ou au plus 4 ha. Aujourd'hui, j'exploite 80 ha grâce à mon alliance avec Le Grenier par le biais du Pdca.* », a-t-il indiqué.

Financé par le Congo et la Banque mondiale à hauteur de 60 milliards de FCFA, le Pdca a pour objectif d'améliorer la productivité des agriculteurs et l'accès au marché des groupes de producteurs et de micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles dans les zones sélectionnées.

Lopelle Mboussa Gassia



Union patronale et
Interprofessionnelle du Congo



LE VIRUS CIRCULE TOUJOURS,

**CONTINUONS À MAINTENIR
LES GESTES BARRIÈRES
AFIN DE RÉDUIRE SA PROPAGATION
ET PASSER DE BONNES FÊTES!**

COMPÉTITIONS INTERCLUBS DE LA CAF

Sortie prématurée de l'AS Otohô et Etoile du Congo

Il n'y a plus de clubs congolais en compétitions africaines. L'AS Otohô et l'Etoile du Congo n'ont pas réussi leur premier examen de passage respectivement en Ligue africaine des champions et à la Coupe de la confédération.

« On joue une double confrontation et puis on revient vite à la maison ». Cela commence à être une maladie chronique pour les clubs congolais engagés en compétitions africaines hormis quelques rares exploits. Déjà lors de la précédente saison, l'AS Otohô et l'Etoile du Congo avaient subi le même sort. Avec l'arrêt des compétitions depuis le 1er avril, elles paraissent encore moins armées pour espérer soulever les montagnes.

Les déboires des clubs congolais ont débuté à la première manche de la phase prélimi-

naire avant d'empirer lors de la manche retour. Opposée à un club expérimenté comme El Merreikh du Soudan, l'AS Otohô a peiné pour arracher un nul d'un but partout le 29 novembre au stade Marien-Ngouabi d'Owando. Le 4 décembre à Khartoum, le miracle n'a pas eu lieu. Les Congolais ont essayé de maintenir le suspense pendant les soixante-dix premières minutes avant de craquer lors des vingt dernières minutes. Wagdi Awad Abd Alla a ouvert le score à la 71e minute avant que Saifeldin Malik Bakhit Maki ne double la mise à la 89e minute. Ce deuxième but a définitivement enterré les espoirs de l'AS Otohô dans cette Ligue des champions. C'est sa troisième élimination au tour préliminaire en quatre participations après les saisons 2017-2018, 2019-2020 et 2020-2021.



L'Etoile du Congo regrettera sans nul doute sa prestation de la manche aller/Adiac

L'Etoile du Congo aura des regrets à nourrir d'autant plus qu'elle a loupé sa qualification à cause du but qu'elle a concédé à domicile. Le 28 novembre au stade Alphonse-Massamba-Débat, les Stelliens avait fait jeu égal 1-1 devant Bravos FC

en match aller des préliminaires. En Angola, lors de la manche retour, l'Etoile du Congo s'est contentée d'un autre match nul sans but (0-0) pas suffisant pour défier le Daring club Motema Pembe de Kinshasa au prochain tour de la Coupe africaine de

la confédération.

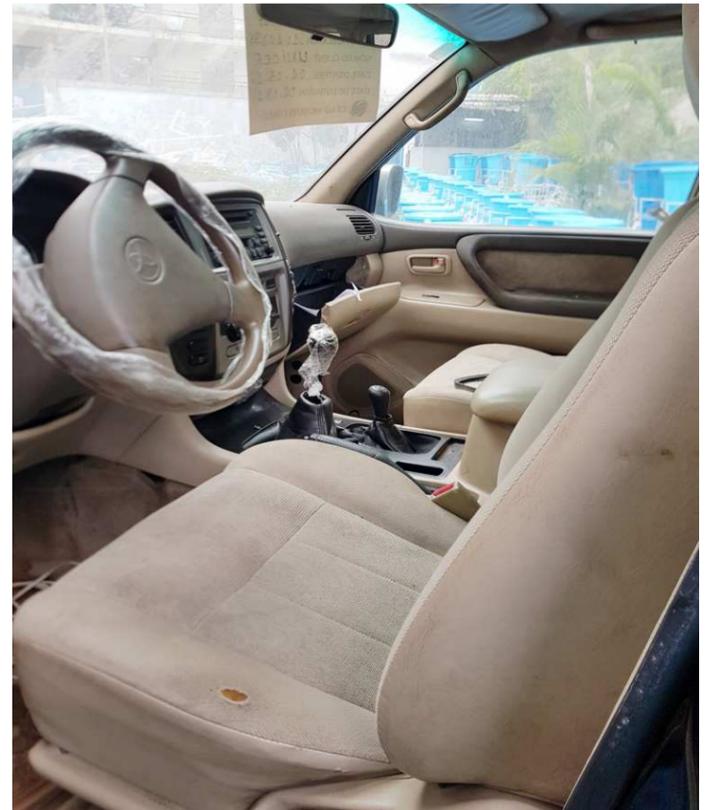
La prestation de l'Etoile du Congo et de l'AS Otohô symbolise toutes les difficultés des équipes congolaises (clubs ou sélections) à s'imposer ou encore à inscrire des buts loin de leur base.

James Golden Eloué

unicef | pour chaque enfant

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance | Bureau du Congo Brazzaville
B.P. 2110 | D-34, rue Lucien Fourneau
Téléphone: +242068900090 / +242066525022
Télécopie: +242222814240 | brazzaville@unicef.org | http://www.unicef.org/congo/french

AVIS DE VENTE N° CBRA_ OPS_ADMIN_003-2020



Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance propose à la vente, au plus offrant le véhicule ci-dessous cité :

- Un véhicule Toyota Land Cruiser Station Wagon, 95 000 Km.

NB : le moteur de ce véhicule est segmenté, il faut également revoir le circuit de climatisation et changer le compresseur.

Conditions générales de vente :

1. Le véhicule est cédé en l'état et est visible au Bureau de l'UNICEF à Pointe-Noire au 309 Avenue Marien NGOUABI
2. Les visites peuvent se faire sur site sans ren-

dez-vous de 09 heures à 16 heures tous les Mardis et Jeudis du 08 au 17 décembre 2020

3. L'acheteur prendra en charge la manutention et le transport ;
4. L'offre doit être déposée, sous pli fermé au Bureau de l'UNICEF à Brazzaville ou à Pointe-Noire avec la mention « Offre pour le lot numéro _____, A l'attention de la Chargée des opérations ». L'offre devra obligatoirement comporter les contacts téléphone/adresse domicile/email de l'acquéreur potentiel ;
5. La date limite de dépôt des offres est fixée au Jeudi

17 Décembre 2020 à 16 heures précises ;

6. L'ouverture des plis se fera en comité interne et le gagnant sera contacté via son email et son numéro de téléphone.
7. Si au bout de 72 heures le premier gagnant ne se manifeste, le suivant sera immédiatement contacté et il en sera ainsi jusqu'à la cession définitive des équipements ;
8. L'UNICEF se réserve le droit d'annuler la vente en cas d'offres trop basses.
9. La vente définitive du véhicule se fera sous réserve de l'obtention de l'IM4

GAZ À EFFET DE SERRE

Validation de l'inventaire des émissions du Congo

Les travaux de l'atelier de validation de l'inventaire national des gaz à effet de serre ont été ouverts le week-end dernier à Brazzaville par la ministre du Tourisme et de l'Environnement, Arlette Soudan-Nonault.

Ils s'inscrivent dans le cadre de la préparation de la troisième communication de la République du Congo à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'objectif étant de finaliser et valider l'inventaire national des gaz à effet de serre.

« Les travaux qui s'achèvent ce jour marquent une étape importante, non seulement dans le cadre de la préparation de la troisième communication nationale de notre pays, mais aussi dans le processus de révision de notre contribu-

tion déterminée nationale (CDN), laquelle, comme je n'ai cessé de rappeler, doit se fonder sur les conclusions de notre communication nationale », a déclaré la ministre Arlette Soudan-Nonault.

Elle a estimé que les résultats de cet atelier « serviront de base pour les projections futures des mesures d'atténuation d'émissions des gaz à effet de serre tant pour la troisième communication nationale que pour la CDN en révision, projections qui inévitablement impliqueront des décisions d'ordre politique ». Par ailleurs la ministre en charge de l'Environnement a souligné que les conclusions de cette rencontre vont aider à la prise « des décisions éclairées et permettront à notre pays d'honorer ses obligations vis-à-vis de la CCNUCC. ».

En vue de permettre d'utiliser à bon escient les résul-



Les participants à l'atelier/MTE

tats de cet inventaire national des gaz à effet de serre, elle a rappelé aux participants que les conclusions de cet atelier visaient à assurer un contrôle qualité des informations ou données utilisées

dans chaque secteur avec la participation des fournisseurs de données ; développer les tendances historiques pour tous les secteurs ; finaliser les rapports sectoriels d'inventaire de gaz à effet de

serre ; valider le rapport national avec toutes les parties prenantes nationales.

Notons que cet atelier a été organisé avec l'appui des États-Unis d'Amérique.

Bruno Okokana

COOPÉRATION

L'UE entend soutenir les agriculteurs congolais

L'ambassadeur chef de délégation de l'Union européenne au Congo, Raul Mateus Paula, a promis le 4 décembre dernier l'appui de son institution au programme de renforcement des capacités des chaînes de valeurs agricoles nationales. Il s'est exprimé en présence du coordonnateur national des réseaux et associations de la société civile œuvrant sur la gouvernance démocratique et électorale (Coraged), Céphas Germain Ewangui.



Raul Mateus Paula et Céphas Germain Ewangui/Adiac

Le diplomate européen s'est félicité de l'amélioration du climat des affaires au Congo. Il a assuré que son institution va mobiliser un fonds de quinze millions d'euros pour soutenir la filière manioc en République du Congo.

« Nous travaillons sur le renforcement des capacités dissipées sur les nouveaux projets qui seront lancés. Nous avons des programmes de renforcement des capacités entrepreneuriales, pour soutenir la chaîne de valeurs dans l'amélioration du climat des affaires », a indiqué Raul Mateus Paula.

Après avoir visité la Maison de la société civile, l'ambassadeur chef de la délégation de l'Union européenne a fait savoir que beaucoup de travail restait à faire pour

reformuler le secteur de la société civile.

Il a souligné la nécessité d'une formation adéquate pour les membres de la société civile congolais et insisté sur la mobilisation des jeunes pour améliorer l'éducation, adapter les jeunes aux nouvelles réformes pour assurer la diversification de l'économie congolaise. « Améliorer les capacités des organisations de la société civile, soutenir les ONG et la société civile fait partie des sujets auxquels l'union européenne travaille. Bien que la société civile connaît des avancées significatives, elle a encore de nombreux défis à relever », a-t-il dit.

Grace Merveille Ngapia (stagiaire)

REVENDEICATIONS SOCIALES

Les enseignants volontaires réclament le paiement de six mois de bourse

Les finalistes des écoles professionnelles de l'enseignement affectés sur l'ensemble du territoire national ont manifesté, le 7 décembre à Brazzaville, leur mécontentement devant les locaux du Trésor public.

Les enseignants volontaires sollicitent le paiement des six mois de bourse leur permettant de survivre à leur lieu d'affectation.

Au total, quatre mille six cent soixante enseignants volontaires ont été affectés dans les différentes localités du pays suite au protocole d'accord signé le 27 septembre 2018, entre le

voilàit une bourse chaque mois dont le montant n'a pas été révélé, a-t-il laissé entendre. Selon lui, la rémunération leur permettait de survivre car ils ont été mis en route en 2019 pour les uns et cette année en cours pour les autres.

Le secrétaire aux questions juridiques de la coordination, Jivy Moufou, a martelé

Nous déplorons sa façon de faire. La situation d'intégration pose d'énormes problèmes et de temps en temps revenir à la menace de grève au moment où nous voulons lui rendre service ».

Le mécontentement des finalistes, ajoute-t-il, consiste à rappeler au gouvernement le respect de ses engagements consignés dans le cahier des charges. De même, des correspondances ont été adressées à la hiérarchie



Les enseignants volontaires manifestant leur mécontentement devant le Trésor public(Adiac)

gouvernement et la Coordination des diplômés des écoles professionnelles de l'enseignement, explique le secrétaire à la coordination, Bruno Christian Madila.

Le protocole d'accord pré-

que parmi les doléances figurent également la situation de leur intégration à la Fonction publique. « L'Etat doit prendre ses responsabilités pour redorer le blason du système éducatif.

pour justifier l'absence des enseignants volontaires dans les établissements jusqu'à ce que la solution soit trouvée.

Lydie Gisèle Oka



REPUBLICUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION
DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
Appel d'Offres N° : CG-DURQUAP-083 BIS-TX-AON

**TRAVAUX DE REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES DE BERNARD MOUNTOU
MAMVOUNGOU ET BENJAMIN PAMBOU DANS LA VILLE DE POINTE-NOIRE**

i) Soumissionnaires ayant déposé des offres et les prix lus publiquement

N°	Identification du soumissionnaire			Prix de l'offre (lu publiquement)				Modifications ou Commentaires	
	Nom	Ville	Pays	Monnaie(s)	Montant(s) LOT 1	Montant(s) LOT 2	Montant(s) LOT 3	Montant(s) LOT 4	
1	EPB-CONGO CONSTRUCTION	P/N	CONGO	FCFA	646 666 693	724 817 083	57 680 096	70 290 5000	
2	ECBTD	Dolisie	CONGO	FCFA	Sans objet	Sans objet	Sans objet	72 873 000	L'entreprise n'a pas soumissionné aux lot 1, lot 2 et lot 3
3	SYCO	BZV	CONGO	FCFA	1 074 558 228	1 048 838 960	128 612 941	79 749 469	
4	EBCS	BZV	CONGO	FCFA	744 873 823	825 775 990	Sans objet	Sans objet	L'entreprise n'a pas soumissionné aux lot 3 et lot 4
5	ITA Construction	P/N	CONGO	FCFA	947 681 999	842 813 845	346 387 160	105 875 350	
6	SCI La Fleur	P/N	CONGO	FCFA	1 019 311 955	1 101 185 115	83 194 967	120 672 799	
7	DB Services	BZV	CONGO	FCFA	Sans objet	Sans objet	83 194 967	120 672 799	L'entreprise n'a pas soumissionné aux lot 1 et lot 2
8	China Wuyi Congo Sarl	P/N	CONGO	FCFA	730 423 022	841 005 793	66 880 309	165 717 760	
9	MIAMBANZILA	P/N	CONGO	FCFA	553 777 512	680 786 011	Sans objet	176 455 000	L'entreprise n'a pas soumissionné au lot 4
10	Continental Construction Company (CCC)	P/N	CONGO	FCFA	714 463 725	795 021 318	Sans objet	Sans objet	L'entreprise n'a pas soumissionné aux lot 3 et lot 4
11	SERRU-TOP	BZV	CONGO	FCFA	712 830 515	783 719 043	51 172 572	119 452 500	Pas de rabais
12	ETA Sarl	BZV	CONGO	FCFA	716 546 377	795 196 091	129 897 168	94 505 000	Pas de rabais
13	CSCEC	BZV	CONGO	FCFA	1 295 050 229	1 401 607 572	Sans objet	Sans objet	Pas de rabais
14	Groupement SATRA/CGGC	BZV	CONGO	FCFA	Sans objet	Sans objet	152 321 306	Sans objet	Pas de rabais
15	Golden Glav International	BZV	CONGO	FCFA	Sans objet	1 214 118 014	Sans objet	Sans objet	Pas de rabais
16	MBTP	BZV	CONGO	FCFA	859 162 987	950 234 252	91 187 120	138 224 475	Pas de rabais
17	AQUA Plus	P/N	CONGO	FCFA	Sans objet	Sans objet	77 963 390	Sans objet	Rabais de 5%
18	BRCC	BZV	CONGO	FCFA	1 425 907 535	1 547 759 025	Sans objet	Sans objet	Pas de rabais
19	ERICO	BZV	CONGO	FCFA	720 560 096,3	839 661 734,6	Sans objet	Sans objet	Rabais de 1%
20	Congo Engineering Construct (CEC)	BZV	CONGO	FCFA	Sans objet	1 291 399 935	Sans objet	150 730 000	Pas de rabais

ii) Soumissionnaires et les prix des offres ayant été évaluées

Lot 1 : réhabilitation de l'école BERNARD MOUNTOU MAVOUNGOU

SOUSSIONNAIRE	PRIX DE L'OFFRE CORRIGE / AVEC RABAIS	AJOUTS POUR OMISSION	TOTAL DES PRIX
CHINA WU YI CONGO SARL	730 423 022	Néant	730 423 022
Continental Construction Company (CCC)	741 733 595,94	Néant	741 733 595,94
SERRU-TOP	725 948 148,33	Néant	725 948 148,33
ETA Sarl	710 774 401,21	Néant	710 774 401,21
CSCEC	1 295 050 229	Néant	1 295 050 229
MBTP	858 705 225,29	37 124	858 742 349,29
ERICO SARLU	728 834 931,32	Néant	728 834 931,32

Lot 2 : réhabilitation de l'école PAMBOU BENJAMIN

Soumissionnaire	Prix de l'offre corrigé / avec rabais	Ajouts pour omission	Total des prix
CHINA WU YI CONGO SARL	841 005 793	Néant	841 005 793
Continental Construction Company (CCC)	851 295 337,47	Néant	851 295 337,47
SERRU-TOP	797 024 361,77	Néant	797 024 361,77
ETA Sarl	806 353 092,26	Néant	806 353 092,26
CSCEC	1 401 607 572	Néant	1 401 607 572
MBTP	948 226 134,14	734 500	948 960 634,14
ERICO	847 291 962,88	670 150	847 962 112,88
Congo Engineering Construct (CEC)	1 291 671 450,14	Néant	1 291 671 450,14

Lot 3 : Forage d'eaux de deux Ecoles Bernard Mountou Mavoungou et Pambou Benjamin

Soumissionnaire	Prix de l'offre corrigé / avec rabais	Ajouts pour omission	Total des prix
CHINA WU YI CONGO SARL	67 680 309,19	Néant	67 680 309,19
SERRU-TOP	51 172 572	Néant	51 172 572
ETA SARL	156 997 168	Néant	156 997 168
MBTP	91 187 120	Néant	91 187 120



TRAVAUX DE REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES DE BERNARD MOUNTOU MAMVOUNGOU ET BENJAMIN PAMBOU DANS LA VILLE DE POINTE-NOIRE

Lot 4 : Equipement de deux Ecoles Bernard Mountou Mavoungou e Pambou Benjamin

Soumissionnaire	Prix de l'offre corrigé/avec rabais	Ajouts pour omission	Total des prix
ITA CONSTRUCTION	189 845 650	Néant	189 845 650
CHINA WUYI CONGO SARL	165 717 760	Néant	165 717 760
SERRU-TOP	82 180 000.00	Néant	82 180 000.00
MBTP	138 224 475	Néant	138 224 475
ETA SARL	94 505 000	Néant	94 505 000
ECBTD	64 669 350	Néant	64 669 350
CONGO ENGINEERING	150 730 000	Néant	150 730 000

iii) Soumissionnaires dont les offres ont été rejetées à l'examen préliminaire et les motifs de leur rejet

Lot 1 : Réhabilitation de l'école BERNARD MOUNTOU MAVOUNGOU

Soumissionnaire	Acceptation pour examen détaillé	Motifs de rejet
EPB-CONGO CONSTRUCTION	Non	Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre une attestation émanant d'une institution bancaire reconnue ou d'une compagnie d'assurance agréée, apportant la preuve de la disponibilité d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc (capacité financière); Le code de conduite produit par le soumissionnaire est différent au code de conduite ESHS contenu dans le rapport de la Notice d'impact Environnemental et Social (NIES) élaboré par le projet DURQuaP.
SYCO	Non	L'offre ne comprends pas le bordereau de prix unitaire (BPU) alors que la clause 11.1 (b) stipule que Le Soumissionnaire devra joindre le bordereau des prix unitaires et le Détail quantitatif et estimatif et la Clause 11.1 (h) stipule que le Soumissionnaire devra joindre à son offre d'autres documents au niveau administratif, technique et financier. La fourniture de toutes ces pièces est obligatoire et la non soumission de l'une desdites pièces pourra entraîner le rejet pur et simple de l'offre. Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre les états financiers pour les cinq (05) dernières années.
EBCS	Non	Pas de déclaration de la garantie de soumission ; Pas des états financiers pour les cinq (5) dernières années et le projet du plan de gestion environnemental et social. Le code de conduite produit par le soumissionnaire est différent au code de conduite ESHS contenu dans le rapport de la Notice d'impact Environnemental et Social (NIES) élaboré par le projet DURQuaP.
ITA Construction	Non	Le code de conduite produit par le soumissionnaire est différent au code de conduite ESHS contenu dans le rapport de la Notice d'impact Environnemental et Social (NIES) élaboré par le projet DURQuaP.
SCI La Fleur	Non	Pas de déclaration de la garantie de soumission ; Pas Bordereau de Prix Unitaires.
MIAMBANZILA	Non	Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre une attestation émanant d'une institution bancaire reconnue ou d'une compagnie d'assurance agréée, apportant la preuve de la disponibilité d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc (capacité financière); Le code de conduite produit par le soumissionnaire est différent au code de conduite ESHS contenu dans le rapport de la Notice d'impact Environnemental et Social (NIES) élaboré par le projet DURQuaP.
BRCC	Non	Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre une attestation émanant d'une institution bancaire reconnue ou d'une compagnie d'assurance agréée, apportant la preuve de la disponibilité d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc (capacité financière); Le code de conduite produit par le soumissionnaire est différent au code de conduite ESHS contenu dans le rapport de la Notice d'impact Environnemental et Social (NIES) élaboré par le projet DURQuaP.



**TRAVAUX DE REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES DE BERNARD MOUNTOU
MAMVOUNGOU ET BENJAMIN PAMBOU DANS LA VILLE DE POINTE-NOIRE**

Lot 2 : Réhabilitation de l'école PAMBOU BENJAMIN

Soumissionnaire	Acceptation pour examen détaillé	Motifs de rejet
EPB-CONGO CONSTRUCTION	Non	Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre une attestation émanant d'une institution bancaire reconnue ou d'une compagnie d'assurance agréée, apportant la preuve de la disponibilité d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc (capacité financière) ; Le code de conduite produit par le soumissionnaire est différent au code de conduite ESHS contenu dans le rapport de la Notice d'impact Environnemental et Social (NIES) élaboré par le projet DURQuaP.
SYCO	Non	L'offre ne comprends pas le bordereau de prix unitaire (BPU) alors que la clause 11.1 (b) stipule que Le Soumissionnaire devra joindre le bordereau des prix unitaires et le Détail quantitatif et estimatif et la Clause 11.1 (h) stipule le Soumissionnaire devra joindre à son offre d'autres documents au niveau administratif, technique et financier. La fourniture de toutes ces pièces est obligatoire et la non soumission de l'une des dites pièces pourra entraîner le rejet pur et simple de l'offre. Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre les états financiers pour les cinq (05) dernières années.
EBCS	Non	Pas de déclaration de la garantie de soumission ; Pas des états financiers pour les cinq (5) dernières années et le projet du plan de gestion environnemental et social. Le code de conduite produit par le soumissionnaire est différent au code de conduite ESHS contenu dans le rapport de la Notice d'impact Environnemental et Social (NIES) élaboré par le projet DURQuaP.
ITA Construction	Non	Le code de conduite produit par le soumissionnaire est différent au code de conduite ESHS contenu dans le rapport de la Notice d'impact Environnemental et Social (NIES) élaboré par le projet DURQuaP.
SCI La Fleur	Non	Pas de déclaration de la garantie de soumission ; Pas Bordereau de Prix Unitaires.
MIAMBANZILA	Non	Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre une attestation émanant d'une institution bancaire reconnue ou d'une compagnie d'assurance agréée, apportant la preuve de la disponibilité d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc (capacité financière) ; Le code de conduite produit par le soumissionnaire est différent au code de conduite ESHS contenu dans le rapport de la Notice d'impact Environnemental et Social (NIES) élaboré par le projet DURQuaP.
Golden Glav International	Non	Pas de code de conduite dans sa soumission Pas attestation pour approuver sa capacité financière.
BRCC	Non	Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre une attestation émanant d'une institution bancaire reconnue ou d'une compagnie d'assurance agréée, apportant la preuve de la disponibilité d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc (capacité financière) ; Le code de conduite produit par le soumissionnaire est différent au code de conduite ESHS contenu dans le rapport de la Notice d'impact Environnemental et Social (NIES) élaboré par le projet DURQuaP.



**TRAVAUX DE REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES DE BERNARD MOUNTOU
MAMVOUNGOU ET BENJAMIN PAMBOU DANS LA VILLE DE POINTE-NOIRE**

Lot 3 : Forage d'eaux de deux Ecoles Bernard Mountou Mavoungou et Pambou Benjamin

Soumissionnaire	Acceptation pour examen détaillé	Motifs de rejet
EPB-CONGO CONSTRUCTION	Non	Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre une attestation émanant d'une institution bancaire reconnue ou d'une compagnie d'assurance agréée, apportant la preuve de la disponibilité d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc (capacité financière) ; Le code de conduite produit par le soumissionnaire est différent au code de conduite ESHS contenu dans le rapport de la Notice d'impact Environnemental et Social (NIES) élaboré par le projet DURQuaP.
SYCO	Non	L'offre ne comprends pas le bordereau de prix unitaire (BPU) alors que la clause 11.1 (b) stipule que Le Soumissionnaire devra joindre le bordereau des prix unitaires et le Détail quantitatif et estimatif et la Clause 11.1 (h) stipule le Soumissionnaire devra joindre à son offre d'autres documents au niveau administratif, technique et financier. La fourniture de toutes ces pièces est obligatoire et la non soumission de l'une des dites pièces pourra entraîner le rejet pur et simple de l'offre. Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre les états financiers pour les cinq (05) dernières années.
ITA Construction	Non	Le code de conduite produit par le soumissionnaire est différent au code de conduite ESHS contenu dans le rapport de la Notice d'impact Environnemental et Social (NIES) élaboré par le projet DURQuaP.
SCI La Fleur	Non	Pas de déclaration de la garantie de soumission ; Pas Bordereau de Prix Unitaires.
DB Services	Non	L'Entreprise DB Services n'a pas présenté le Bordereau de Prix Unitaires, la capacité financière et les états financiers, le code de conduite, le PGES.
Groupement SATRA/CGGC	Non	Le Groupement SATRA/CGGC n'a pas présenté le code de conduite, la capacité financière, le plan de gestion du PGES et le budget de mise en œuvre du PGES.

Lot 4 : Equipement de deux Ecoles Bernard Mountou Mavoungou e Pambou Benjamin

Soumissionnaire	Acceptation pour examen détaillé	Motifs de rejet
EPB-CONGO CONSTRUCTION	Non	Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre une attestation émanant d'une institution bancaire reconnue ou d'une compagnie d'assurance agréée, apportant la preuve de la disponibilité (capacité financière) ;
SYCO	Non	L'offre ne comprends pas le bordereau de prix unitaire (BPU) alors que la clause 11.1 (b) stipule que Le Soumissionnaire devra joindre le bordereau des prix unitaires et le Détail quantitatif et estimatif et la Clause 11.1 (h) stipule le Soumissionnaire devra joindre à son offre d'autres documents au niveau administratif, technique et financier. La fourniture de toutes ces pièces est obligatoire et la non soumission de l'une des dites pièces pourra entraîner le rejet pur et simple de l'offre. Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre les états financiers pour les cinq (05) dernières années.
SCI La Fleur	Non	Pas de déclaration de la garantie de soumission ; Pas Bordereau de Prix Unitaires
DB Services	Non	L'Entreprise DB Services n'a pas présenté le Bordereau de Prix Unitaires, la capacité financière et les états financiers.
MIAMBANZILA	Non	Le soumissionnaire n'a pas mis dans son offre une attestation émanant d'une institution bancaire reconnue ou d'une compagnie d'assurance agréée, apportant la preuve de la disponibilité (capacité financière) ;

ENVIRONNEMENT

Accumulation des déchets sur la plage de Pointe-Noire

Parmi les déchets qui jonchent, par endroits, la mythique plage de la ville océane, figurent les objets plastiques contribuant à la pollution marine.

Les déchets de diverses natures se multiplient progressivement sur la plage de Pointe-Noire, notamment la zone la plus fréquentée, les week-ends, situées à quelques encablures de la gare ferroviaire. Sur la rive, la grande quantité des déchets est faite des emballages, de toutes natures, des produits consommés par les visiteurs et autres ordures.

Pourtant, les petites poubelles d'Averda, entreprise chargée de la collecte et du traitement des ordures, sont placées le long de la plage pour éviter que les déchets ne se répandent.

L'interdiction de rassemblement de plus de cinquante personnes, suite à la pandémie de Covid-19, pouvait être le moment propice pour que les services habilités fassent un grand nettoyage. Aujourd'hui,



Un tas d'ordures sur la plage

si rien n'est fait dans ce sens, les déchets continueront à s'accumuler et se déverseront, sans nul doute, dans l'océan pour le polluer car la pollution maritime provient en partie des débris venant de la terre ferme. A Pointe-Noire, les objets rejetés par la marée de l'océan atlantique sont moindres.

En rappel, dans la lutte pour la protection de l'environnement, le gouvernement congolais avait interdit, depuis 2011, l'utilisation des sacs et sachets en plastique, comme le stipule le décret n°2011-485 du 20 juillet 2011 y relative. Sur la plage de Pointe-Noire, les objets plastiques font partie des déchets. Il est donc à craindre que des tas d'immondes qui se forment déjà sur la plage s'agrandissent.

Rominique Makaya

SANTÉ

Une sensibilisation sur la résistance aux antimicrobiens

La session de sensibilisation sur la résistance aux antimicrobiens vient de se tenir à Pointe-Noire dans le cadre de la semaine mondiale pour un bon usage des produits contre les microbes.



Photo de famille après l'activité

La session a été placée sous la direction de N'kaya-Tobi, directeur général de l'élevage, qu'assistait Flore Mireille Mabika Bampoutou chargée de communication à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation (FAO) au Congo.

Pour les organisateurs, l'objectif général de cette sensibilisation est d'attirer l'attention des décideurs, des prescripteurs et des communautés sur la nécessité de bien utiliser les antimicrobiens afin d'éviter le développement et la propagation des résistances. Spécifiquement, il s'agit d'organiser un atelier de lancement officiel du projet de coopération technique « *Appui à la sensibilisation et à la gouvernance de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens* » ; une campagne

de sensibilisation des décideurs, des praticiens de la médecine humaine et vétérinaire, les éleveurs ainsi que le grand public à la problématique de la résistance aux antimicrobiens ; des visites des élevages semi-industriels du secteur agroalimentaire ; une tribune télédiffusée sur la problématique de la résistance aux antimicrobiens.

Au cours de ces retrouvailles, les participants ont suivi une communication sur la résistance aux antimicrobiens développée par le Pr Esther Nina Ontsira Ngoyi et une autre sur la problématique de la résistance aux antimicrobiens développée par Jean Ikola-koumou, coordonnateur national.

Séverin Ibara

MBOTA

Les jeunes se mobilisent pour l'assainissement de leur quartier

Les membres de l'association Dynamique grand mbota pour la citoyenneté active (DGMCA) ont commencé, le week-end dernier, à assainir le marché Mbota, dans le quatrième arrondissement Loandjili.



Les jeunes en plein désherbage

L'opération de propreté a été menée sous la conduite de Denis Girès Koumbouka et Parfait Ibrahim Makassela respectivement coordonnateur général de l'association DGMCA et chef du quartier 411 Mbota marché. Dégageant pour sa part l'intérêt de cette opération, Denis Girès Koumbouka a signifié que la salubrité publique représente l'une des actions phares qui contribue efficacement à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la ville en général et particulièrement ceux du quartier Mbota. « *L'association DGMCA vient de lancer cette opération de salubrité, conformément à la circulaire du gouvernement qui consacre chaque premier samedi du mois à la salubrité des espaces publics. A travers ladite opération, les*

membres de l'association visent la promotion de la culture de l'engagement citoyen par l'exécution des travaux d'intérêt public », a-t-il indiqué.

De son côté, Parfait Ibrahim Makassela a reconnu que l'association DGMCA est la première association juvénile de son quartier à s'intéresser aux questions de salubrité publique. « *C'est une association à encourager parce que cette opération permet d'occuper les jeunes le week-end afin d'éviter que ces derniers se déversent dans les antivaleurs. Cette opération de salubrité contribue à l'amélioration de l'image du quartier Mbota souvent ternie par l'opinion publique* », a-t-il déclaré.

.S.I.

**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, 10^e journée, 2^e division

Bochum s'incline à Kiel (1-3). Remplaçant, pour le 3^e match consécutif, Sylver Ganvoula est entré à la 67^e alors que le score était consommé.

Angleterre, 16^e journée, 2^e division

Réduit à dix à la 14^e minute, Nottingham Forest s'incline 0-2 à Reading. Après une première parade face à Meïté, Brice Samba a dû plier l'échine sur un penalty de Joao à la 16^e.

A la 52^e, il s'interpose sur une bonne frappe d'Olise et détourne en corner. Sur lequel il est cloué par la tête de Morrison.

Sans Han-Noah Massengo, resté sur le banc, Bristol l'emporte face à Birmingham (1-0).

Bristol est 8^e avec 27 points, tandis que Nottingham, 13 points au compteur, est aux portes de la relégation (21^e).

Angleterre, 16^e journée, 3^e division

Christopher Missilou était titulaire lors de la défaite de Northampton face à Doncaster (0-2). Les locaux ont été réduits à dix dès la 18^e minute.

Crewe Alexandra prend un point à Burton (1-1). Offrande Zanzala est resté sur le banc.

Avec 20 et 18 points, Crewe Alexandra et Northampton sont respectivement 13^e et 16^e.

Angleterre, 16^e journée, 4^e division

Oldham prend les 3 points à Cambridge (2-1). De retour dans le groupe après deux matches d'absence, Dylan Bahamboula est entré à la 67^e.

Arménie, 15^e journée, 1^{re} division

Pato Ngavouka est resté sur le banc lors de la défaite de Van face à Noah (0-1). Le FC Van est 7^e avec 10 points.



Dylan Saint-Louis a inscrit le but de la victoire de l'Estac face au PFC (DR)

déplacement à Genk, l'attaquant a remplacé Benavente à la 70^e, mais ne peut empêcher la défaite des Anversois chez le leader (2-4).

Senna Miangué était titulaire en défense centrale lors du succès d'Eupen à Wilrijk (1-0).

Antwerp est 4^e avec 25 points et Eupen est 9^e avec 20 points.

Belgique, 13^e journée, 2^e division

Scott Bitsindou était titulaire lors du déplacement de Lierse chez l'Union-Saint-Gilloise (0-2).

Averti à la 33^e.

Bulgarie, 15^e journée, 1^{re} division

Gaius Makouta était titulaire lors de la défaite de Beroe chez le CSKA 1948 (0-1). Beroe est 7^e avec 18 points.

Titulaire, Bradley Mazikou a triplé la mise pour le CSKA Sofia sur le terrain du Botev Plovdiv (3-0). Sur un centre venu de la droite, il surgit entre deux défenseurs pour placer sa tête. Après la parade du gardien, il expédie le cuir du gauche au fond des filets.

Le premier but de sa carrière chez les professionnels.

pour tromper le gardien adverse. Au retour des vestiaires, il enchaîne dribbles et frappe du droit, mais une tête empêche le ballon de finir en lucarne opposée (49^e). Remplacé à la 87^e.

Ludogorets est premier avec 32 points, le CSKA est 3^e avec 27 points et Beroe est 7^e avec 18 points.

Croatie, 14^e journée, 1^{re} division

Osijek bat Varazdin 1-0. Remplaçant, Merveil Ndockyt est entré à la 91^e. Osijek est premier avec 4 points d'avance sur le Dinamo Zagreb, qui compte néanmoins 3 matches en retard à jouer.

Ecosse, 16^e journée, 1^{re} division

De retour dans le groupe après six semaines d'absence, Clevid Dikamona faisait son retour dans le onze de départ lors déplacement de Kilmarnock à Hamilton. Expulsé à la 29^e pour une faute sur Martin, il abandonne ses équipiers, finalement battus 0-1.

Avec 17 points, Kilmarnock est 6^e sur 12.

Kosovo, 14^e journée, 1^{re} division

Prince Koubassanath était titulaire lors de la victoire de Trepça face à Gjilani (3-0).

Malte, 10^e journée, 1^{re} division

Le FC Mosta enchaîne un quatrième succès consécutif face aux Tarxien Rainbow (1-0). Avec Christoffer Mafoumbi titulaire. Avec désormais 17 points, Mosta est remonté à la 6^e place.

Depuis son arrivée, Mafoumbi a disputé 3 matches, pour autant de victoires et aucun but encaissé.

Espagne, 7^e journée, 3^e division, groupe 4A

Sans Baron Kibamba, la réserve du FC Séville est sèchement battue chez son rival du Bétis (0-3).

Espagne, 8^e journée, 4^e division, groupe 13/A

Amour Loussoukou était titulaire lors du déplacement du CF Aguilas chez la réserve du FC Murcia (0-2). Remplacé à la pause.

Espagne, 7^e journée, 4^e division, groupe 10/A

Faites-Prévu Kaya Makosso était titulaire lors de la défaite de Los Barrios à Cabecense (0-1).

France, 13^e journée, 1^{re} division

Malgré l'entrée de Warren Tchimbembé à la pause, Metz s'incline face à Lyon (1-3).

Samedi, Rennes s'est incliné face à Lens (0-1). Remplaçant, Faitout Maouassa est entré à la pause, alors que les Bretons étaient déjà menés d'un but.

Chrislain Matsima est resté sur le banc lors de la défaite de Monaco à Lille (1-2).

Ligue 2, 14^e journée

L'Estac remporte le duel au sommet face au Paris FC (2-1). Face à son ancien club, Dylan Saint-Louis a débuté dans le couloir gauche du 3-5-2 aubois. A la 43^e, il concluait un beau mouvement collectif, initié par Kouamé puis Dingomé, d'un tir du gauche dans le petit filet opposé. A l'heure de jeu, il élimine Bamba d'un crochet extérieur du droit, mais voit sa frappe repoussée sur la base du poteau par Demarconnay. Eden Massouema n'était pas sur la feuille de match.

Remplacé à la 70^e, il marque ainsi son 3^e but de la saison (pour 2 passes décisives) en 13 matches. Randi Goteni est entré à la 84^e lors de la victoire de Dunkerque face à Châteauroux (2-0).

Forfait de dernière minute, Prince Oniangue a manqué au SM de Caen, qui arrache le nul (avec un penalty imaginaire) face à Grenoble (1-1). Alexandre Beka Beka était, lui, bien présent dans l'entrejeu : sa troisième titularisation consécutive.

Jason Ngouabi et Christ-Vianney Goteni n'étaient pas convoqués. Niort est laminé sur le terrain de l'AJ Auxerre (0-6). Titulaire, Bryan Passi a été remplacé à la pause, alors que l'AJA menait 2-0. Le pire était finalement à venir.

Nancy fait match nul à Sochaux (1-1). Remplaçant, Warren Bondo est entré à la 78^e. Mons Bassouamina n'était pas dans le groupe. Morgan Poaty n'était pas sélectionné dans le noyau de Guingamp, qui prend un point à Toulouse (2-2).

Ajaccio (Moussiti Oko) recevra Le Havre (Mayembo, Mbemba et Dzabana) lundi soir.

Au classement, Troyes prend la tête avec 27 points, suivi de Grenoble (3^e avec 26 points), Caen (7^e/22 points), Niort et Dunkerque (8^e et 9^e avec 20 points). Dans la deuxième partie de tableau figurent Le Havre (12^e/17 points), Guingamp (14^e/15 points), Ajaccio (16^e/13 points) et Nancy (17^e/12 points).

Legendes et credit photos: Dylan Saint-Louis a inscrit le but de la victoire de l'Estac face au PFC (DR)

Pays-Bas, 15^e journée, 2^e division

David Sambissa est resté sur le banc, pour la première fois de la saison, lors du succès de Cambuur à Telstar (2-1). Absent sur blessure lors des 4 premières journées, il avait, depuis, été titularisé à 10 reprises (741 minutes de jeu, 3 passes décisives).

Avec ce 5^e succès de rang, Cambuur conserve sa première place avec 3 longueurs d'avance sur Omniworld.

Russie, 26^e journée, 2^e division

Le Veles remporte le derby moscovite sur le terrain du Torpedo (1-0). Face à son ancien club, où il a évolué entre 2013 et 2016, Erving Botaka Yobama était titulaire en défense.

Avec le gain de ce match, le Veles revient à quatre longueurs de son adversaire, 4^e, et à cinq points du podium.

Slovaquie, 16^e journée, 1^{re} division

Le DAC Dunajska Streda concède un second revers de rang, qui plus est à domicile face au Zlate Moravce (1-3). Titulaire, Yhoan Andzouana a essayé de combiner sur le front de l'attaque comme à la 24^e et cet échange avec Kalmar qui aboutit au penalty du 1-2.

Auteur d'une tête hors-cadre et d'un tir dévié en corner avant la mi-temps, il manque de précision à deux reprises en fin de match. L'ancien Monégasque, qui vivait sa première titularisation, n'avait plus joué un match complet depuis le 2 février 2020.

Slovénie, 16^e journée, 1^{re} division

Le match entre Bravo et le Tabor Sezana (Antoine Makoumbou) a été reporté en raison de l'impraticabilité du terrain.

Suède, 30^e et dernière journée, 1^{re} division

Helsingborg est relégué malgré sa victoire à Norrköping (3-2). Ce cinquième succès de la saison ne suffit pas au club de Ravy Tsouka Dozi, qui termine à la 15^e place (sur 16). Le natif de Blois, aligné sur la droite de la défense à trois, a été averti à la 56^e.

Sous contrat jusqu'en décembre 2022, le défenseur international congolais termine sa saison avec 16 matches joués, dont 11 titularisations.

Camille Delourme



Première titularisation de la saison pour Yhoan Andzouana avec le DAC (dac1904.sk)

Belgique, 15^e journée, 1^{re} division

Première entrée en jeu pour Guy Mbenza avec Antwerp. Lors du

Mavis Tchibota a débuté la rencontre remportée par Ludogorets chez le Slavia Sofia (2-0). Sa demi-volée, à la 44^e, est trop axiale

Italie, 10^e journée, 2^e division

La Reggina s'adjuge les 3 points face à Brescia (2-1). Sans Gabriel Charpentier, indisponible (genou).